VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_08_425

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 AOÛT 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en préfecture le 03.06.2020;
- Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'augmentation récente et fulgurante des prix de l'énergie la volonté de la Collectivité de limiter ses dépenses d'énergie ;
- Vu la consultation lancée pour l'acquisition d'horloges astronomiques connectées au réseau LoRa permettant l'extinction de l'éclairage public en coeur de nuit ;
- Considérant que le produit proposé par la société BH TECHNOLOGIES - ELISE est le seul compatible avec l'équipement et le réseau existant;
La solution proposée par la société BH TECHNOLOGIES ELISE, 83170 BRIGNOLES, étant la seule adaptée techniquement dans le contexte de ces circonstances particulières;

DÉCISION

Article 1:
Il est conclu un marché pour l'achat et l'accompagnement pour les mises en service de 3 Gateway LoRa et accès au cœur de réseau (1 an) auprès de la société BH TECHNOLOGIES - ELISE, 83170 BRIGNOLES.

Article 2:
Le présent marché est conclu pour un montant global de 21600 €.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2026.

Article 3:
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur Général Délégué sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 26 AOÛT 2026

Le Maire-Adjoint

Jean-Pierre MARTIN

MAIRIE de GAP ** Services Techniques **

Transmis en Préfecture le : 27 AOUT 2026
Publié ou notifié le : 27 AOUT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_08_425**
Objet :	**March? pass? pour achat et accompagnement pour mises en service de 3 GATEWAY Lora**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260827-D2026_08_425-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260827-D2026_08_425-AI-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_19633.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260827-D2026_08_425-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	73.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 août 2026 à 08h35min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 août 2026 à 08h35min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 août 2026 à 08h35min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 août 2026 à 08h35min26s	Reçu par le MI le 2026-08-27